

FORMATION, DIVERSIFICATION ET LABELLISATION : LE TRIANGLE D'OR DE L'ENTREPRISE BARGET

Face à la crise, à la concurrence agressive des industriels et au manque de personnel qualifié, l'artisan doit se structurer comme une entreprise "normale". Un socle solide pour innover et mieux se démarquer. Témoignage de la SARL Michel Barget.

« **O**n ne peut plus gérer une entreprise artisanale comme autrefois », martèle Fabrice Barget, gérant de la SARL Michel Barget, spécialisée dans la plomberie, zinguerie et l'installation de chauffage à Séreilhac (Haute-Vienne). Un credo que décline l'artisan aussi bien pour le personnel et les investissements que pour l'activité commerciale et la communication. Depuis moins de trois ans, la SARL Michel Barget a connu un changement radical dans son organisation de production. De trois personnes, elle est passée à neuf ! Elle s'est ouverte aux appels d'offres des collectivités locales, a créé une nouvelle activité dans les charpentes métalliques (voir encadré) et a investi dans du nouveau matériel. Qui plus est, elle développe une véritable gestion commerciale et se lance même dans la communication. Radiographie d'une petite entreprise qui ne connaît pas la crise - même si son gérant avoue que les mois de mars et avril ont été mornes avant que les affaires ne reprennent en mai. La genèse de la SARL Michel Barget remonte à 1974. « À cette époque, mon père, Michel, s'installe comme chauffagiste, plombier et couvreur, retrace

Fabrice Barget, son fils aîné. Faute de personnel, cette dernière activité tombe en sommeil. Mon père se voit contraint de travailler seul. » En 1998, son fils cadet, Jean-Philippe, le rejoint en tant qu'ouvrier plombier-chauffagiste. Puis, en octobre 2006, Fabrice Barget se propose de transformer l'entreprise individuelle en SARL. « Je suis devenu cogérant avec mon frère. Mon père et ma mère adoptant le statut d'associé-salarié », poursuit-il. Au passage, l'entreprise familiale se lance dans la distribution de panneaux de façades en isolation par l'extérieur, Fabrice Barget étant le représentant exclusif de la gamme Piz en France.

APPRENTISSAGE ET FORMATION PLÉBISCITÉS

Au chapitre de la gestion des ressources humaines, l'entreprise montre une forte appétence à former ses salariés. « Nous favorisons l'apprentissage car, sur le marché, il existe peu de gens à la fois formés et disponibles. Soit ils sont en poste, soit ils ont monté leur propre société, relève Fabrice Barget. Je préfère donc recruter et former des jeunes. » À cet égard, la société dispose d'un atout majeur : le père, véritable socle de connaissances et de compé-



Fabrice et Jean-Philippe Barget, les cogérants de la SARL Michel Barget.

tences métier. « Il est difficile d'attirer de nouvelles recrues dans notre secteur, reprend le gérant. Nous y parvenons malgré tout grâce à notre projet d'entreprise. Et aussi à faire comprendre que le bâtiment est un secteur d'avenir. Ce qui est motivant. » Bref, Michel Barget recrute en dehors du secteur.

Miser sur l'apprentissage et la formation du personnel.

Ainsi, son équipe de couvreurs cumule-t-elle des parcours atypiques. L'un est ancien DJ, un autre se prédestinait à travailler en centre équestre ! Pour réussir ces reconversions, la motivation par l'apprentissage puise ses racines dans une longue histoire. Avant même que l'entreprise ne devienne une SARL, le père et le frère cadet avaient embauché une personne après deux ans d'apprentissage. Cette initiation n'est pas un hasard. Titulaire d'un DUT en génie civil et d'un diplôme d'ingénieur production spécialisé en BTP, Fabrice Barget est personnellement

passé par l'apprentissage. « Je défends ce choix », reconnaît-il. Côté formation, la SARL vise à renforcer et à acquérir des connaissances, quitte à solliciter des stages auprès de ses fournisseurs et grossistes. Certes, l'organisation et la planification du travail sont chamboulées lorsqu'un collaborateur part en congés de formation. Cependant, l'acquisition de nouvelles connaissances élargit les perspectives de chantiers en même temps que les capacités techniques. Illustration avec le Caces (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) dont bénéficient quatre salariés pour conduire la grue télescopique dédiée à l'activité de couvreur obtenu auprès d'un organisme certifié. « Nous cotisons aux organismes de formation comme le FAFSAB (Fonds pour la formation pour les salariés), précise Fabrice Barget. Je sais que nous n'utilisons pas assez le DIF (Droit individuel à la formation) car il n'est pas facile de tout connaître. Justement, en nous structurant davantage, nous saurons mieux appréhender et gérer ces sujets. » La formation est également une nécessité pour disposer d'assurances décennales. Hors apprentissage et formation, le



Exemple de réalisation de panneaux solaires par la SARL Michel Barget.